

COMMUNE**De DANGY****EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 10 janvier 2023**

Date de convocation :
03 janvier 2023
Date d'affichage :
03 janvier 2023

NOMBRE DES
CONSEILLERS
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 15
Absents : 5
Pouvoirs : 5

Délibération
N° 01 / 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 10 janvier à 20 H 30.

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Dominique PAIN, Maire.

Étaient Présents :

Dominique PAIN, Sylvain GOUVENOU, Yvon LEPRIEUR, Laetitia BRARD, Olivier DELAUNEY, Marie-Claude GUIBÉ, Céline HOUYVET, Valérie PIERRE, Dominique SURVILLE, Sylvain TISON.

Absents : Nathalie BOTTIN, Vincent GANDON, Sylvie LEFRANC, Philippe ROUXELIN, Héloïse BEAUFILS

**Pouvoirs : Nathalie BOTTIN donne pouvoir à Dominique PAIN
Vincent GANDON donne pouvoir à Olivier DELAUNEY
Sylvie LEFRANC donne pouvoir à Yvon LEPRIEUR
Philippe ROUXELIN donne pouvoir à Valérie PIERRE
Héloïse BEAUFILS donne pouvoir à Laetitia BRARD**

Secrétaire de Séance : Dominique SURVILLE

Tarifs Salle de Convivialité**Délibération 23 / 01**

M. Le Maire rappelle les tarifs de la salle appliqués actuellement : (délibération N° 22/08 du 08 mars 2022)

Le conseil municipal fixe les nouveaux tarifs pour les locations de l'année 2023 et 2024 (Réservation à partir du 11 Janvier 2023) et valide les tarifs 2023 et 2024 pour la consommation électrique.

Avec la conjoncture actuelle le coût de l'électricité à partir du 1^{er} janvier 2023 à beaucoup augmenté avec un contrat sur les 3 premiers mois de l'année qui est à 0.82 Euros le kWh heure pleine et 0.387 Euros en heure creuse. Sans compter l'abonnement, les frais d'acheminement RTE et les autres taxes.

Pour les locations en Week-end l'électricité sera facturée en plus au coût réel en prévenant les personnes à l'avance.

Concernant la location prévue le 28 janvier 2023 sachant que la personne n'a pas été prévenue au moment de la réservation le conseil municipal propose un forfait de 200 € pour la consommation électrique. La facture sera établie avec les chiffres réels et une remise éventuelle sera réalisée pour ne facturer que le forfait.

Tarif location Week-end salle pour habitant de la Commune	300 €
Tarif location week-end pour habitant Hors Commune	420 €
Tarif vin d'honneur, réunion après inhumation Commune et Hors commune :	60 €
Journée ou demi-journée en semaine (Hors jour férié) Pour une entreprise ou association (AG, réunion, ...)	160 €
Tarif de la consommation électrique dans le cas de cette location à rajouter :	
Hiver du 1 ^{er} novembre au 31 mars	80 €
Été du 1 ^{er} avril au 31 octobre	40 €

Le Conseil Municipal tient à préciser :

Les associations de DANGY disposent d'un week-end gratuit par an.

Les réunions (type assemblée générale, etc...) sont gratuites pour les associations de DANGY.

A noter : la salle le jour de la fête des peintres ou d'autres festivités ouvertes au public est ouverte et mise à disposition gratuitement si nécessaire.

Les syndicats, les associations ou collectivités dont est membre la commune de Dangy, bénéficieront du tarif habitant de la commune.

Pour toute réservation faite il sera demandé un acompte de 50 % du montant total au moment de la réservation à la signature du contrat (si la date de réservation est proche de la date de location il pourra être demandé le montant total directement).

C'est à partir de ce moment-là que la réservation est validée définitivement.

Une caution de 700 € sera demandée pour la salle et les aménagements extérieurs au moment de la réservation si celle-ci est réalisée à moins de 10 mois de la date. Sinon la caution devra être apportée en mairie ultérieurement avant la date de réservation.

Il sera demandé à chaque locataire **une attestation d'assurance de responsabilité civile avec indication des dates et de l'adresse de location de la salle.**

Le règlement de la salle doit être signé par le locataire en même temps que la signature du contrat.

Un état des lieux avec le relevé des compteurs électrique est réalisé avant et après la location.

Mise à disposition du préau et de la cour de l'école :

Le conseil municipal accepte lors de différentes festivités privées, en dehors des jours d'école (vacances scolaires, week-end et jours fériés) de mettre à disposition le préau, la cour de l'école, ainsi que les sanitaires publics du plateau sportif :

Gratuitement pour les habitants de Dangy

Moyennant la somme de 30 € pour les habitants hors-commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs ci-dessus proposés.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

suite envoi en Préfecture

le 28 01 2023

le Maire Dominique PAIN

Pour copie Conforme,
Le Maire, Dominique PAIN

